



Une complémentaire santé pour les habitants

Publié le 29/04/2015

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) constate une diminution des personnes couvertes par la prise en charge complémentaire de leurs soins. En conséquence, elles renoncent à se soigner. L'accès aux soins est une priorité. Aussi, le CCAS va étudier la...

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) constate une diminution des personnes couvertes par la prise en charge complémentaire de leurs soins. En conséquence, elles renoncent à se soigner. L'accès aux soins est une priorité. Aussi, le CCAS va étudier la possibilité de proposer aux habitants une mutuelle groupée pour obtenir des prix préférentiels.

La démarche se fera en plusieurs étapes. Un questionnaire sera distribué dans le billet du mois de Juin à tous les habitants pour connaître leurs besoins et orienter la nature des contrats. Ce questionnaire - sans engagement - est indispensable pour mettre en place cette démarche. La mission du CCAS sera de rechercher, auprès des professionnels, les offres les plus compétitives et les contrats les mieux adaptés. Plus le nombre de personnes intéressées sera important, plus la réduction pourra être significative. L'objectif est de proposer aux habitants qui le souhaitent un contrat collectif de mutuelle de santé, sans participation financière de la Ville ou du CCAS.

Cette mutuelle négociée doit permettre aux Lagordais de gagner en pouvoir d'achat et à tous d'accéder aux soins.

Renseignements auprès de Brigitte Lacarrière, adjointe à l'action sociale et à la solidarité, au 05 46 00 62 00.